



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 MAI 2019

Date de la convocation : 15 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°190529_002

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE TECHNOLOGIE
ALTERNATIVE A L'ADSL ET A LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE (FTTH)
ARTICULATION DE LA SUBVENTION DE TECHNOLOGIE ALTERNATIVE ATTRIBUÉE
PAR GIRONDE NUMÉRIQUE AVEC AIDE DE L'ÉTAT**

DÉLIBÉRATION N°190529_002
ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE TECHNOLOGIE
ALTERNATIVE A L'ADSL ET A LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE (FTTH)
ARTICULATION DE LA SUBVENTION DE TECHNOLOGIE ALTERNATIVE ATTRIBUÉE
PAR GIRONDE NUMÉRIQUE AVEC AIDE DE L'ÉTAT

Considérant la convocation du comité syndical en date du 15 mai 2019 fixant le prochain comité syndical le 29 mai 2019 à 14h00 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 14h30,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 mai 2019 à 14h00,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 14h30.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 02 juillet 2018 relative à l'attribution par Gironde Numérique d'une subvention de 400 euros net maximum pour la mise en place de technologie alternative à l'ADSL et à la fibre optique à l'abonné (FTTH)

Considérant que le Gouvernement propose un soutien financier aux particuliers concernés pouvant aller jusqu'à 150€ pour l'installation d'équipements de réception d'internet par satellite ou par des réseaux hertziens terrestres.

Considérant que le guichet « Cohésion numérique des territoires » viendrait financer une partie de l'aide que finançait entièrement Gironde Numérique.

Considérant que du fait de l'ouverture du guichet « Cohésion numérique des territoires » l'État et Gironde Numérique apporteront en tout et pour tout une aide égale à un montant maximum de 400€.

Gironde Numérique peut amener sur demande un complément de subvention à hauteur de 250€ maximum sur présentation de justificatifs du versement de la subvention de l'Etat.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver les nouvelles conditions d'attribution de l'aide de Gironde Numérique pour mise en place de technologie alternative selon les conditions ci-dessus

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 mai 2019

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT